

III - BUDGETS - FINANCES

III.5 - BUDGET ANNEXE « GESTION D'ETIAGE »

III.5.4 - Contribution des collectivités à la gestion 2023

DÉLIBÉRATION N° 24-04-494

Le vendredi 5 avril 2024 à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 23 mars 2024, s'est réuni à l'Hémicycle du Conseil départemental de Lot-et-Garonne à Agen (47).

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE

Est nommé comme secrétaire de séance M. Thierry SUAUD

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
REGION OCCITANIE (4X11)							
Jean-Louis CAZAUBON	OUI				11		
Patrice GARRIGUES	NON	OUI	M. CAZAUBON	OUI	11		
Yann HÉLARY	OUI				11		
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	NON	OUI	M. HELARY	OUI	11		
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)							
Marie-Laure CUVELIER	NON	NON		OUI			
Delphine EYCHENNE	NON			OUI			
Annick COUSIN	NON	NON		NON			
Henri SABAROT	NON	OUI	M. FABRE	OUI	9		
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)							
Jean-Michel FABRE	OUI				13		
Thierry SUAUD	OUI				13		
DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)							
Alain BELLOC	OUI				10		
Emmanuel CROS	NON	OUI	M. BELLOC	OUI	10		
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)							
Philippe BOUSQUIER	NON	OUI	M. VO VAN	OUI	9		
Paul VO VAN	OUI				9		
DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)							
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	NON	OUI	Mme COUTURIER	OUI	8		
Totaux					133	0	0

Membres en exercice	16	Suffrages exprimés	133
Membres présents	7	Vote pour	133
Membres représentés	6	Vote contre	0
Membres absents excusés	8	Majorité absolue	67,5
Nombre de votants	13		
Appréciation du quorum	9		

DÉLIBÉRATION N° 24-04-494

VU la délibération du comité syndical N° 19-07-168 du 5 juillet 2019 décidant d'une participation des collectivités membres aux dépenses du budget annexe « Gestion d'étiage » basée sur les dépenses réelles et d'un appel à cotisation en deux temps,

VU le montant des participations appelées au titre du 1^{er} acompte de l'exercice 2023 d'un montant de 298 821 €,

CONSIDÉRANT que le montant des dépenses effectivement réalisées (hors séminaire, OUGC et régularisations diverses) s'est élevé à 5 265 252,64 €, conformément au détail figurant dans l'annexe ci-jointe, et que le montant du 2^{ème} acompte s'établit par conséquent à 227 704,26 €, arrondis à 227 704 €,

VU la délibération du comité syndical N° D24-03-481 établissant le bilan définitif du séminaire du 5 décembre 2023 et fixant le montant de la participation des collectivités membres à 13 748,24 €, arrondis à 13 748 €,

VU le rapport du président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

FIXE le montant des cotisations des collectivités membres restant à appeler (2^{ème} acompte et participation au séminaire) au titre de la participation aux dépenses du budget annexe « Gestion d'étiage » pour l'exercice 2023 à 241 453 € conformément au tableau ci-dessous :

		Occitanie	Nouvelle-Aquitaine	Haute-Garonne	Tarn-et-Garonne	Lot-et-Garonne	Gironde
Clé de répartition		31,50%	18,50%	17,00%	14,50%	12,25%	6,25%
Solde participations 2023 :	227 704 €	71 727 €	42 125 €	38 710 €	33 017 €	27 894 €	14 232 €
Séminaire :	13 748 €	4 331 €	2 543 €	2 337 €	1 993 €	1 684 €	859 €
Montants arrondis appelés:	241 453 €	76 058 €	44 669 €	41 047 €	35 011 €	29 578 €	15 091 €

AUTORISE le recouvrement de ces sommes auprès des collectivités membres au vu de la présente délibération et du tableau annexé ci-joint qui détaille les calculs,

AUTORISE le Président à signer tout document s'y rapportant.

Le Secrétaire,



Fait à Agen, le 5 avril 2024
Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-Michel FABRE

